



Dépêche 146/01

Groupe de travail du CTPM / Formation

Un groupe de travail sur la formation au ministère s'est tenu le 13 novembre. Il avait pour objet de préparer l'élaboration d'une charte ministérielle de la formation, et faisait suite à une première réunion tenue en février de cette année. Celle-ci devait déboucher sur un texte au mois d'avril. On le voit, la gestation est longue. Une proposition de charte nous a été soumise ; elle donnera lieu à un travail d'amendement par les fédérations avant d'être éventuellement adoptée.

La délégation CFDT est intervenue sur le cadrage général du projet pour regretter que les moyens nécessaires à une politique ambitieuse de formation n'apparaissent nulle part. On en reste donc essentiellement à des intentions qui ne démontrent pas une véritable volonté politique.

Outre cet aspect, la délégation CFDT a demandé que le ministère, pour manifester un minimum de volonté en la matière, se fixe comme objectif que chaque agent, chaque année, puisse consacrer 10 % de son temps de travail à des actions de formation. Elle a demandé également que des projets ou des plans de formation individuels puissent être élaborés par les agents. En corollaire, la CFDT a demandé que l'on mette fin à l'autorisation préalable du chef de service pour qu'un agent suive une formation.

La formation doit avoir, selon nous, deux objectifs : répondre aux besoins des services et du service public en général ; répondre aux aspirations et aux besoins des agents.

Enfin, la délégation CFDT a insisté pour que la charte inscrive dans le marbre la volonté du ministère de s'ouvrir à des formations orientées sur le développement personnel.

Ces points feront l'objet de proposition d'amendements à la charte par la fédération.